

Synthèse des contributions de la session 2 de l'atelier

« Bâtiment et industrie » du 24/11/2011

Introduction

Introduction de la Région (Valentin Lyant) et de la DREAL (Frédéric Berlioz) :

Etant donné le calendrier serré d'élaboration du SRCAE, une partie des documents et des orientations a été rédigée. La Région tient cependant à rappeler que rien n'est figé, l'ensemble des documents peut être modifié et amendé.

La Région rappelle également que les participants ont la possibilité de contribuer à tous les ateliers, y compris ceux auxquels ils ne sont pas inscrits.

La DREAL rappelle le calendrier : nous sommes actuellement dans une phase active de rédaction, et de travail sur les objectifs et orientations, la première version de projet devant être finalisée pour fin janvier.

Il est donc nécessaire de réagir assez rapidement aux éléments qui seront transmis dans la continuité de cet atelier, c'est-à-dire **avant le 9 décembre**.

Les contributions attendues des participants concernent :

- la validation des objectifs et hypothèses de scénarisation (une fiche récapitulative sera transmise et mise en ligne sur le site extranet)

- le contenu des orientations (libellé, enjeux, description, acteurs concernés, cadre de mise en œuvre opérationnelle). Les orientations sont résumées dans le tableau des orientations.

Afin de pouvoir intégrer ces éléments facilement, il est demandé à chaque contributeur de rappeler les numéros des orientations auxquelles il souhaite apporter des compléments ou des modifications.

RAPPEL : possibilité de contribuer aux orientations de l'ensemble des thématiques

Liste des participants

Entité	Prénom	Nom	Fonction
ADEME	Anne-Marie	FRUTEAU DE LACLOS	
ADEME	Christiane	CHARTIER	
ADEME	Sophie	MIDY	Pôle entreprises
AFOC/CTRC	Patrick	EVEILLEAU	Secrétaire général
ATEE	Catherine	MOURAU	déléguée régionale
CA Fréjus St Raphaël	Julien	LYAN	chargé de mission
CAPAE	Christelle	DEBLAIS	chargée de mission développement durable
Capenergies	Céline	AUGER	
CERC	Carine	PEKIC	Directrice
CG 06	Nicolas	PEYRIN	technicien énergie
CGT	Jean-Louis	HORON	
CGT	Alain	DALLEST	
DREAL	Siegfried	CLOUSEAU	Chargé de mission "maîtrise de l'énergie"
DREAL	Yohann	PAMELLE	Unité risques chroniques et sanitaires (Excusé)
Ecopolenergie	Jean-Luc	DEBARD	Secrétaire association
EDF	Serge	BONALDI	
Envirobat Méditerranée	Denis	JACOB	administrateur
GDF Suez	Jean-Philippe	MOREL	
MPM	Françoise	CACCIAGUERRA	Direction du patrimoine et de la logistique (Excusée)
SGAR	Antoine	PINASSEAU	
UFC Que Choisir	Claude	PIERRAT	

1. Bâtiment

1.1. Eléments de contexte et scénarios

Potentiel d'économie d'énergie : Climatisation

Le potentiel d'économie d'énergie pour la climatisation est seulement de 2% alors le confort d'été représente une consommation importante.

De plus, le développement de la climatisation peut générer des pics de consommation en été, particulièrement problématiques dans l'est de la région.

L'estimation du potentiel pour ce poste est délicate pour plusieurs raisons :

- L'étude d'Energie Demain ne donne pas d'information sur ce poste et fait l'hypothèse d'une évolution identique à celle actuelle.
- La base Energ'air sur laquelle s'appuie le bilan énergétique donne une estimation faible de la consommation actuelle de ce poste.
- N'y aurait-il pas un risque d'augmentation de la consommation de climatisation et non une baisse ?

L'étude d'Energie Demain (rapport et synthèse) sera rendu publique en Janvier.

Impacts des comportements :

Un suivi sur 1 an de 10 familles volontaires des pays d'Aubagne et de l'étoile ont montré qu'un potentiel d'économie d'énergie de 15% en moyenne peut-être observé en agissant uniquement sur les comportements.

A l'inverse, l'augmentation du taux d'équipement en pompes à chaleur, ainsi que les travaux d'amélioration du bâti et des systèmes, peuvent générer un « effet rebond ».

Résidences secondaires :

Certains territoires de la région ont une part importante de résidences secondaires, jusqu'à 50% voire 70%. Cela modifie la structure des pics de consommations, des périodes de consommation, et devrait avoir un impact sur les types d'action à mettre en œuvre sur ces territoires.

Tertiaire :

Bien que les équipements soient moins énergivores, comme on en installe plus, il y a un effet de compensation.

Création d'emplois :

La création d'emploi masque une réduction des emplois de certaines filières : ex : climatisation. Il ne faut donc pas parler de création d'emplois, mais aussi de maintien de l'emploi (c'est notamment le cas dans le secteur du bâtiment, où le marché de la rénovation pourrait compenser en partie les effets de la crise). Le calcul du solde net permettrait de mieux cerner ce point.

1.2 Objectifs du SRCAE

Objectif global de MDE :

L'objectif national de baisse de la consommation de 38% à 2020 n'est pas une obligation réglementaire mais une orientation nationale. Au vu des éléments présentés la question est :

- fixe-t-on l'objectif conformément à cette orientation pour garder le cap même si un retard de 6 ans a été pris (cet objectif a été fixé en 2006 et peu de choses ont été faites depuis),
- fixe-t-on un objectif plus réaliste en décalant de 6 à 10 ans **cet** objectif ?

A titre de comparaison avec les autres régions, les potentiels d'économie d'énergie sont comparables même si celui de PACA est un peu plus faible pour le chauffage (climat plus doux). Un constat général est que du fait du retard pris, l'objectif de -38% formulé en 2006 n'est pas atteignable dans la plupart des régions.

L'ADEME, ATEE, Envirobat, CGT, EDF, Cofely se positionnent pour un objectif réaliste.

L'ATEE et la CGT indiquent que les dispositifs de formation (en particulier Feebat) sur les métiers récents nécessaires pour atteindre cet objectif démarrent très lentement : la filière n'est pas prête.

Même si une réelle dynamique d'anticipation de la RT2012 peut être observée, beaucoup de permis de construire sont déposés actuellement pour passer avec la RT 2005 et non la RT 2012.

UFC Que choisir soulève le fait qu'il s'agit surtout d'un problème d'argent. La question est d'évaluer ce que doivent mettre sur la table les usagers pour réaliser cet objectif.

L'objectif proposé est l'atteinte du -38% dans les bâtiments existants à 2025.

La Région travaille sur l'élaboration d'un scénario de transition énergétique. L'insertion éventuelle de ce scénario dans le SRCAE sera décidée lors du COPIL du 30 janvier 2012.

Priorisation des actions :

Plusieurs pistes de priorisation sont évoquées : bâtiments les plus énergivores, type de bâti, statut d'occupation, EST-PACA car fragile électriquement, investissement le plus efficace, coût global le plus faible.

Par exemple, une priorité pourrait être formulée pour les bâtiments collectifs construits entre 1950 et 1975 : ils sont parmi les plus énergivores, et les actions sont efficaces (formes de bâti relativement simples, coût global moindre).

Le critère économique tendrait à prioriser les bâtiments pour lesquels le gisement d'économie est suffisant pour compenser l'investissement initial.

Il serait utile de décliner l'objectif de -38% général en sous-objectif par typologie afin de donner des repères selon les cibles (ex : un particulier n'aura pas les outils pour faire un calcul coût global) et de faciliter la déclinaison du schéma dans les PCET.

Des indications pourraient être données pour certains cas particulier comme celui des bâtiments qui seront toujours énergivores même après rénovation. Ne vaut-il pas mieux les détruire ?

Cas des copropriétés :

Le potentiel d'économie d'énergie est important et la rénovation d'un bâtiment permet de toucher de nombreux logements (effet de levier) toutefois la prise de décision est difficile en copropriété.

Des freins sont également liés à la typologie des occupants (beaucoup d'occupants très jeunes ou très âgés), et au rôle des syndicats de copropriété (décalage entre l'intérêt général, et l'intérêt du syndic à faire des travaux : cela donne souvent lieu à la réalisation de travaux de façon désordonnée et inefficace sur le plan énergétique)

L'observation des CEE délivrés sur la région PACA montre malgré tout une certaine dynamique sur ce secteur en région.

Le contexte réglementaire des copropriétés est en évolution :

- Obligation de réaliser des audits énergétiques
- Possibilité, par l'assemblée générale, d'imposer à l'ensemble des propriétaires des actions sur des éléments privatifs ayant un caractère collectif comme le remplacement des fenêtres.
- Obligation de provisionnement.

Problématique du financement :

Pour cibler des objectifs atteignables il faut prendre en compte les ressources des occupants et les plans de financement possibles. La rénovation du parc locatif privé est particulièrement problématique (le bailleur paie les travaux mais ne profite pas directement des économies d'énergie). Il existe cependant un mécanisme de partage des économies entre le bailleur et le locataire.

Le travail nécessaire sur le financement du chantier de rénovation fera l'objet d'une orientation. Le plan d'action détaillé sera à réaliser dans le cadre des PCET à chaque échelle. La Région comme les Départements, les intercommunalités et les Communes mettent en place des PCET qui déclineront, dans la mesure de leurs compétences les éléments de financement.

Autre acteur pertinent dans la démarche :

Le comité régional de l'habitat (CRH), donne un avis sur les Plan locaux de l'habitat (PLH) et pourrait donc vérifier les efforts faits sur les territoires. Quatre commissions thématiques sont chargées d'analyser au niveau régional les facteurs déterminants de la politique de l'habitat (Commission n°3 : « Politique d'éradication de l'Habitat Indigne et Réhabilitation des Parcs sociaux privés et publics »).

1.3 Orientations

Les orientations relevant du niveau national sont hors du cadre du SRCAE (évolution de la réglementation nationale,...).

Pour chaque orientation, un rappel du contexte et des objectifs réglementaires en vigueur serait utile pour l'élaboration des PCET.

Exchange sur le libellé des orientations proposées (la numérotation se rapporte au tableau des orientations) :

O34 :

Ajouter un élément sur l'obligation de résultat ou de performance. Le niveau de portée de l'obligation serait probablement à décliner selon le type de bâti/d'occupant/propriétaire.

Cette obligation de résultat passe aussi par une incitation à l'instrumentalisation et au suivi des consommations.

Elle peut aussi prendre la forme de la demande du respect d'un cadre/référentiel reconnu comme par exemple les CEE (par opération), ou la RT2005 rénovation pour les grands bâtiments (bouquet de travaux).

Une cible particulière concerne les bâtiments des années 1950 – 1975.

O4 :

Réfléchir à des politiques publiques incitatives pour le financement sous conditions : éco-conditionnalité.

O3 :

Ajouter la dimension santé (qualité de l'air).

Un lien avec ce qui existe avec le PRSE – Plan régional santé environnement – serait pertinent. Ce document existe, est voté et est entré en phase de mise en œuvre.

Plus largement afin d'assurer la cohérence du SRCAE avec l'ensemble des schémas régionaux, il sera transmis pour avis aux pilotes des autres schémas.

2. Industrie

2.1 Contexte

Une remarque de forme est formulée : les sources doivent être datées et une distinction doit être faite entre les données sourcées ou non.

La conférence régionale de l'industrie travaille sur les stratégies industrielles et pourrait utilement alimenter le SRCAE. Dans ce cadre, le gouvernement va bientôt donner des orientations en matière d'industrie régionale - matières premières, process, financement, implantations des industries. Il y a de l'argent public en jeu dans ces échanges. La cohérence avec les enjeux énergétiques de ces éléments devrait être étudiée.

2.2 Objectifs et scénarios :

Les objectifs de consommation d'énergie devraient être rapportés à la tonne produite, se traduisant alors par une amélioration de l'intensité énergétique de l'industrie.

(Remarque : cela est fait dans les benchmarks EU-ETS, cependant les ratios des industries régionales ne sont pas disponibles)

Fixer les objectifs par secteur est difficile du fait de l'absence de données pour beaucoup d'entre eux (confidentialité).

Dans la mesure où la plupart des industries sont sous contrainte carbone, on peut prendre du recul et élaborer des orientations sur les enjeux régionaux comme par exemple la préservation de l'activité industrielle.

2.3 Orientations (la numérotation se rapporte au tableau des orientations) :

O27 :

Cette orientation doit être conservée même si il semblerait qu'une part importante du gisement des gros industriels ait déjà été valorisée car cela doit être vérifié et car cette orientation a toujours du sens pour les PME – PMI.

Préciser la définition des termes : qu'inclus, par exemple, le terme « Industrie » : « grandes », « petites » ? – « efficacité énergétique » : « entretien maintenance » ?

Le management de l'énergie peut-être pris à un niveau plus global d'écologie industrielle à l'échelle des zones d'activités.

Sur le volet électrique, un travail avec des PMI régionales montre qu'un nombre important d'actions peuvent et sont en cours de mise en œuvre :

- Variation électronique de vitesse

- Air comprimé
- Calorifugeage
- Gestion production de froid

Une source complémentaire de connaissance de la performance de l'industrie passe par les salariés, qui devraient être consultés : ils réfléchissent à ces problématiques et pourraient être sources de pistes d'économie d'énergie. Cela passe aussi par une évolution de la formation des salariés et de l'organisation du travail : formation, reconnaissance des qualifications, salaires...

Les acteurs faisant le geste (salariés) doivent être consentants, formés, et donner un retour sur le geste effectué : les démarches énergies ne doivent pas être uniquement du fait des responsables des services ou de l'entreprise.

O6 :

Quel sens donner au terme « Education » : Ecole, mais aussi CE, et autres publics intéressés.

Education c'est aller plus loin que de la sensibilisation : pour assurer une mise en œuvre.

O47 :

Formuler par : « Développer localement les filières économiques ».

Exemple : Installer localement une entreprise de production de PV nécessite d'anticiper pour avoir des salariés formés,...

L'impact du tri sur la baisse des besoins de fabrication de produits et donc sur la baisse de la consommation via l'énergie grise des produits non fabriqués est à la limite du cadre du SRCAE (ce point pourra être évoqué dans l'orientation sur les modes de vie et de consommation), toutefois, la valorisation énergétique des déchets est prise en compte dans le SRCAE. Ce point met en lien les volets comportementaux – existence de filières de recyclage/valorisation – volume d'énergie récupérable.